



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 20 février 2012

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Election présidentielle Envoi des formulaires de présentation d'un candidat aux élus éligibles du département

Le 24 février 2012 sera publié le **décret convoquant les électeurs à l'élection présidentielle**. Dès cette date, le Préfet adressera, sans délai, un formulaire à chacun des élus du département habilité par la loi à présenter un candidat (membres du Parlement, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, présidents des communautés d'agglomération, présidents des communautés de communes).

Les présentations sont rédigées sur des formulaires fournis par le ministère de l'intérieur, conformément au modèle en vigueur arrêté par le Conseil Constitutionnel. Aucun autre modèle, fourni par exemple par un candidat, n'est recevable.

Chaque élu ne recevra qu'un seul formulaire, même s'il détient plusieurs mandats ouvrant droit à présentation. Pour le département de l'Hérault 400 élus sont concernés.

Les élus habilités à présenter un candidat peuvent, dès réception, renvoyer le formulaire rempli au Conseil constitutionnel. Les présentations doivent parvenir au Conseil constitutionnel au plus tard le vendredi **16 mars à 18 heures** (date limite de réception et non date limite d'envoi de la présentation).

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr